PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

GRAND EST

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
Affaire suivie par : A.A.
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.26.15

Délégation départementale de Meurthe-et-Moselle
Affaire suivie par : K.T.
ars-grandest-dd54-direction@ars.sante.fr
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le 20 NOV. 2026

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le directeur départemental de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires en annexe]

En copie à Mesdames les sous-préfètes et Monsieur le sous-préfet d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone (CO), campagne d'information 2026-2027

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et une centaine de personnes en décèdent. Bien que des cas soient observés tout au long de l'année, la majorité des intoxications survient en période de chauffe, entre octobre et mars.

Durant l'année 2025, 150 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés en Grand Est, exposant 514 personnes à ce gaz. 187 personnes ont dû être hospitalisées et 2 décès sont à déplorer.

À l'approche de l'hiver, la plus grande prudence s'impose et il est très important de rappeler les conseils de prévention et bonnes pratiques pour se protéger des risques d'intoxication et de les relayer auprès du grand public.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique (environ 85% des intoxications ont lieu à domicile), elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

La chaudière est la source mise en cause dans la majorité des cas d'intoxication. Toutes les classes sociales sont concernées par ces intoxications : environ les 2/3 des foyers intoxiqués sont propriétaires-occupants.

Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention à mettre en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles ou les espaces accueillant du public.

A cette fin, des documents et outils spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

1/ sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr :

→ les outils de communication « grand public » : Rubrique Grand public > Protégez votre santé > Habitat > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

→ les actions de prévention que peuvent mener les collectivités territoriales : Rubrique Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Environnement intérieur > Collectivités, luttez contre les intoxications au monoxyde de carbone

2/ sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »

3/ sur la page Facebook et le site internet de Stopmonox :
https://www.facebook.com/stopmonox / www.stopmonox.com

4/ sur le site internet : https://www.1000-premiers-jours.fr/fr, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »

5/ sur le site internet de Santé Publique France : https://www.santepubliquefrance.fr, rubrique « Nos thématiques A-Z » puis « M » puis « Monoxyde de carbone »

Vous constituez un relais fondamental dans la prévention de ces accidents. Je vous remercie donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention, notamment en relayant les outils mis à disposition via vos canaux de communication.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Arnaud DEMANGE

Le directeur départemental
de l'ARS Grand Est

Michel MULIC

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les responsables de lieux de culte
Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Mme la présidente de Société Lorraine d'Habitat
M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat
M. le président de l'office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy
M. le président de l'office public de l'habitat de Lunéville à Baccarat
M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Toul
M. le président de Batigère Nord-Est
M. le président d'Est Habitat construction
M. le directeur d'ICF Nord Est
M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est
M. le directeur de Immobilière 3F
M. le directeur de Présence Habitat
M. le directeur de LogiEst
M. le directeur de Néolia
M. le directeur de Vilogia
M. le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt
M. le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson
M. le directeur du SEM le Logement Thillois
M. le président de la Société Coopérative LE NID